N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2011

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Coopération interuniversitaire CPGL.**

1. **SYNTHESE**

Le Président de la République a été ampliateur du rapport de la réunion des Recteurs et Secrétaires Généraux des établissements de l’ESU des pays membres de CPGL, tenue à Bujumbura du 31 janvier au 04 février 2011, transmis par le Ministre de l’ESU au Premier Ministre.

1. Deux points forts ont rassemblé tout ce monde, à savoir :

* la tenue de la première assemblée Générale du Réseau de Coopération Interuniversitaire des Grands Lacs (RIGL) ;
* la signature de la Convention de partenariat entre l’Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et le Réseau de Coopération Interuniversitaire des Grands Lacs.

1. Parmi les points essentiels traités dans l’Assemblée Générale:

* l’examen et l’adoption des projets de textes régissant le RIGL :

1. Projet des statuts du RIGL
2. Projet de règlement d’ordre intérieur ;
3. Projet d’accord de siège avec le pays hôte.

* l’examen et l’adoption du projet du plan d’action 2011 – 2014 articulé autour de 7 axes prioritaires:

1. l’appui à l’organisation et à la mise en place du réseau ;
2. le reformatage de l’offre de formation ;
3. la relance de la recherche ;

2

1. la création d’écoles doctorales ;
2. l’appui à la bonne gouvernance universitaire ;
3. l’appui aux nouvelles technologies de l’information et de la communication ainsi que l’enrichissement des ressources documentaires des établissements d’enseignement supérieur ;
4. l’appui aux établissements d’enseignement supérieur privé.

* l’élection du Secrétaire Exécutif et l’adoption de la structure du Secrétariat du Réseau. La répartition des postes par pays a ainsi été convenue :

1. le chargé de l’Administration et Finances : la République Démocratique du Congo ;
2. le chargé de la Recherche, sciences et technologie et TIC : la République du Rwanda ;
3. le chargé des Affaires Académiques, de la réforme des programmes LMD et Assurance Qualité : la République du Burundi.

Leur désignation se fera selon la procédure d’appel public à candidatures dans leurs pays respectifs.

1. La convention de partenariat entre l’Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et le Réseau de Coopération Interuniversitaire des Grands Lacs a été signée à cette occasion. Les deux parties se sont engagées à formaliser une coopération basée sur la réciprocité et la complémentarité des deux institutions.

En annexe, la Convention – Cadre de partenariat entre l’AUF et la RIGL ; les Statuts du RIGL et le Procès-verbal de l’assemblée Générale de RIGL.

1. **AVIS ET SUGGESTIONS**

Les assises de ce type sont non seulement favorable à un bon développement de la science dans les pays concernés, mais aussi concourent à la promotion de la paix et de l’entente dans et entre les pays de la région.

3

Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles encourage vivement ce type d’initiatives.

En annexe, projet d’accusé de réception.

Haute considération.

**Léonard MASU-GA - RUGAMIKA**

Min. : Cons. Faustin NSAKA LUMPUNGU

Saisie  : Mme Nicole MANOKA

**Visa  : DIRCABA I**

**PROJET**

*N/Réf. : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2011*

***Transmis copie pour information à :***

*- Madame le Directeur de Cabinet Adjoint du*

*Chef de l’Etat.*

*- Monsieur le Conseiller Principal au Collège Chargé*

*des Questions Sociales et Culturelles.*

***(Tous) à KINSHASA-GOMBE***

---------------------------------------------------------------------

***A Monsieur le Ministre de l’Enseignement   
 Supérieur et Universitaire.***

***à KINSHASA / GOMBE***

***Concerne : Coopération interuniversitaire CPGL.***

***Accusé de réception***

*Monsieur le Ministre,*

*Le Président de la République a été ampliateur du rapport transmis au Premier Ministre par vous-même, référencé 425/MINESU/CABMIN/MML/KOB/2011 du 04 mars 2011, dont l’objet est cité en marge et je vous en remercie.*

*Veuillez agréer,* ***Monsieur le Ministre****, l’expression de ma considération.*

***Gustave BEYA SIKU***